

Ma soeur peut-elle obtenir l'usufruit de la maison de nos parents

Par gentiane240, le 05/03/2015 à 22:20

Bonjour,

Voici mon problème:

Nous sommes 3 sœurs. Ma sœur ainée célibataire est restée au domicile familial en compagnie de notre mère veuve. Cette dernière vient de décéder. Ma seconde sœur souhaite vendre la maison mais ma sœur ainée souhaiterait y rester (je serais d'accord). Ma sœur ainée peut-elle bénéficier de droits particuliers pour avoir l'usufruit de la maison? Pendant combien de temps peut-elle rester dans la maison?

Merci de bien vouloir m'aider à y voir plus clair.

Cordialement.